



SAS HECTARE
251 rue de Romarin,
BP18, clos des Chanterelles
34830 CLAPIERS

NOTE D'HONORAIRES
F.PA.04.03 / 081
suivant protocole d'accord du 15.09/2022

HONORAIRES

Protocole d'accord

Conformément à la rémunération de la convention d'honoraires du 15 Septembre 2022
Facturation forfaitaire fixée à la somme de 25 000 €EUROS hors taxes :

TOTAL HT 25 000,00 €

TVA* 20,00 % 5 000,00

TOTAL TTC 30 000,00 €

N° TVA intracommunautaire / TEMPOBAT : FR 94 882 364 375

*TVA sur les encaissements

Modalité de règlement : Par virement ou chèque bancaire libellé à l'ordre de TEMPOBAT

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1027 8022 5400 0203 5170 203

BIC : CMCIFR2A

Échéance : à réception facture

Conditions d'escompte : aucun escompte pour paiement anticipé

Taux des pénalités de retard : trois fois le taux d'intérêt légal

"Bon pour paiement"



TEMPOBAT
11 Boulevard de Ratalens
31240 Saint-Jean
RCS 882 364 375 - Toulouse



06 36 08 08 40



Contact@tempobat.fr

Tempobat.fr